



# **ADDITIFS AUX RÈGLES DE SÉLECTION**

-

## **SHORT-TRACK**

-

### **SAISON 2025-2026**

(document validé par le BE du 5 juillet 2025)



## Compétitions concernées :

I. COUPE DU MONDE JUNORS 1 & 2 (WCJ1 & WCJ2).....	2
II. CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS.....	4
III. DANUBIA-STARCLASS FINAL "EUROPA CUP JUNIOR" .....	6
IV. CHAMPIONNATS DU MONDE .....	7



## I. COUPE DU MONDE JUNORS 1 & 2 (WCJ1 & WCJ2)

### Lieux & Dates :

- **WC1 - Astana** (Kaz) du **7 au 9 novembre 2025**
- **WC2 – Astana** (Kaz) du **13 au 15 Novembre 2025**

Pour **être sélectionnable** en Coupe du Monde junior sur la saison 2025/2026, il faut :

- Être licencié à la FFSG au 1<sup>er</sup> juillet 2025
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respecter les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

### **Epreuves sélectives**

- a. Tests chronométriques, (mardi 07 octobre 2025 à Reims)

#### Minima Dames :

Cumul 7 tours, départ lancé) + 4 tours, départ arrêté) = Moins de 111.5 secondes

(Base -1.10.50 minutes au 7 tours et -41.0 secondes au 4 tours)

#### Minima Hommes :

Cumul 7 tours, départ lancé + 4 tours départ arrêté) = Moins de : 106 secondes

(Base de -1.06.50s au 7 tours -39.5s au 4 tours)

Chaque patineur aura le droit à deux essais.

Un classement Dames et Hommes sera réalisé à l'issue de ces tests selon le tableau en annexe.

- b. Compétition à définir ?

(À la charge des clubs ou familles des patineurs)

- Challenge series (AB)1 Budapest, 17-19 octobre 2025

A l'issue de cette compétition un classement Homme et Dame sera établi selon le tableau en annexe.

Le cumul des épreuves a et b permettront de déterminer un maximum de 4 Dames et un maximum de 4 Hommes sélectionnables pour les deux Coupes du Monde Juniors, avec la condition de remplir les minima chronométriques suivant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le 19 octobre 2025.



	FEMMES	HOMMES
500m	-0:46.000	-44.500
1000m	-1:35.000	- 1:32.000

En cas d'ex aequo, dans un premier niveau, les meilleurs classements par distance permettront de départager les patineurs puis dans un second niveau le meilleur temps au 500m.

*Dans le cas où tous les quotas ne seront pas attribués (4 par sexe maximum), un choix discrétionnaire par le DTN pourra être effectué au regard du paragraphe « III-b » afin de préparer les relais par genre et relais mixte.*

Selon les performances et en concertation avec les entraîneurs et selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

*LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou une équipe dans les cas suivant :*

- *Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG*
- *Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de l'encadrement.*
- *En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération*

### **Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.**

La participation aux Coupes du Monde Juniors est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

L'athlète blessé pourra formuler, par mail, une demande écrite de « repêchage » auprès du DTN, 24h maximum après la fin de la dernière épreuve de sélection.

*Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*



## II. CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS

Lieu & Date :

- **Salt Lake City (USA) du 29 Janvier au 1 Février 2026**

Pour **être sélectionné** aux Championnats du Monde Juniors sur la saison 2025/2026, il est nécessaire de :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respecter les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

### **Epreuves sélectives**

a. Avoir réalisé les minima chronométriques par catégorie

Il est impératif d'avoir réalisé les minima suivant en compétition sur chacune des distances au plus tard le 31 décembre 2025.

	FEMMES	HOMMES
500m	-0:45.500	-43.500
1000m	-1:34.000	- 1:30.000

b. Compétitions

Coupe de France 3, Reims 6-7 décembre 2025.

A l'issue de ces compétitions, un classement Homme et Dame sera établi selon le tableau en annexe.

*Un(e) patineu(r)(se) Junior qui aura honoré une sélection en Coupe du Monde Séniors 2025/2026 est sélectionnable pour un quota. Si plusieurs patineu(r)(se)s juniors ont honoré une sélection sur une coupe du monde senior, ils seront classés en fonction des classements de la distance parcourue. Un patineu(r)(se)s junior qui entrera en finale A du 1500 ou top 2 finale B du 1500 et/ou finale A ou B sur 1000 et 500m lors des Coupes du Monde Juniors sera sélectionnable pour le Championnat du Monde. (Maximum 4 patineurs par sexe).*

*Dans le cas où plus de 4 patineu(rs)(ses) réalisent les minima ci-dessus, les 4 meilleurs résultats lors des Coupe du Monde Juniors 1 et 2 seront prises en compte.*



Dans le cas, où aucun(e) patineur(se) n'a rempli les critères, les quotas individuels restant pourront être attribués à partir d'**un choix discrétionnaire de la DTN** en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

*LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou une équipe dans les cas suivant :*

- *Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG*
- *Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de l'encadrement.*
- *En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération*

### **Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.**

La participation aux Championnats du Monde Juniors est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

L'athlète blessé pourra formuler, par mail, une demande écrite de « repêchage » auprès du DTN, 24h maximum après la fin de la dernière épreuve de sélection.

*Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*



### III. DANUBIA-STARCLASS FINAL "EUROPA CUP JUNIOR"

Lieu & date :

- **BUDAPEST** (Hongrie) du **07 au 08 mars 2026**

Pour **être sélectionné** à l'Europa Cup Final sur la saison 2025/2026, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Être dans la liste officielle communiquée par la commission StarClass publiée à l'issue de la dernière StarClass de la saison et répondre aux critères suivants : être classé dans le top 12 de sa catégorie, à raison de 4 patineurs maximum par sexe, catégorie du même pays.

**Seront sélectionnables**, les patineurs classés dans les 12 premiers du classement général de sa catégorie d'âge (hors repêchage en fonction du nombre de sélectionnés par pays).

- Prise en charge, par la DTN, pour les sportifs classés entre 1 et 8 du classement général de sa catégorie d'âge ;
- Prise en charge, par la DTN à la hauteur de 50% pour les patineurs classés entre 8 et 12 au classement général
- Un patineur repêché sera pris en charge à la hauteur de 25%

#### Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

*Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*



## IV. CHAMPIONNATS DU MONDE

Lieu & Date :

- **Montréal** (Canada) du **13 au 15 mars 2026**

Pour **être sélectionnable** aux Championnats du Monde 2026, il faut :

- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Avoir participé aux épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Suite à la saison précédente, la France a obtenu les quotas suivants (à confirmer) :

	FEMMES	HOMMES
500m	2	2
1000m	2	1
1500m	2	1
Relai mixte	?	
Relai femmes	?	
Relai hommes		?

La qualification des équipes de relais sera fonction du classement des relais sur le circuit de Coupe du Monde 2025/2026.

### Epreuves sélectives

Avoir réalisé l'un des critères pour être sélectionnable :

- Les Patineurs ayant participé aux Jeux Olympiques seront sélectionnables pour les championnats du monde.
- Dans le cas où le nombre de quotas pour les championnats du monde senior est inférieur au nombre de participant au J.O, les patineurs seront départagés de la manière suivante :
  - Lors de la saison de World Tour : avoir réalisé au moins une finale A sur une des distances individuelles (1500m, 1000m, 500m)
  - Avoir été médaillé en individuelle lors des Championnats d'Europe

Dans le cas où aucun patineur ne réalise les critères ci-dessus, un choix discrétionnaire du DTN peut être effectué sur proposition de l'entraîneur national.

Si plusieurs patineurs entrent en finale A d'une Coupe du Monde ou gagne une médaille, les deux meilleurs résultats en distance individuel seront sélectionnables aux Championnats du Monde.

LE DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète ou une équipe dans les cas suivant :

- Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG
- Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de l'encadrement.
- En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa fédération



### **Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.**

La participation aux Championnats du Monde est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

L'athlète blessé(e) pourra formuler, par mail, une demande écrite de « repêchage » auprès du DTN, 24h maximum après la fin de la dernière épreuve de sélection.

*Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*